

## Professeur des arts du cirque <sup>[1]</sup>

Les professeur·e·s des arts du cirque sont chargé·e·s de l'enseignement des pratiques des arts du cirque. Suivant les cas, ils·elles assurent l'enseignement des activités d'éveil, d'initiation, la conduite d'un apprentissage initial, donc l'acquisition des savoirs, savoir-faire et savoir-être fondamentaux nécessaires à une pratique autonome des élèves ou étudiant·e·s. Ils·elles peuvent être chargé·e·s de la formation pré-professionnelle des élèves.

### Contexte du métier <sup>[2]</sup>

### Référentiel métier <sup>[3]</sup>

Ce référentiel a été élaboré par le Ministère de la culture, dans le cadre de la mise en œuvre du Diplôme d'Etat (le DE).

---

**URL source:** <http://www.cpnefsv.org/metiers-spectacle/metiers-artistiques/enseignement/professeur-arts-cirque>

### Liens

[1] <http://www.cpnefsv.org/metiers-spectacle/metiers-artistiques/enseignement/professeur-arts-cirque>

[2] <http://www.cpnefsv.org/sites/default/files/public/guide-metiers/artistique/contexte-professeur-arts-cirque.pdf>

[3] <http://www.cpnefsv.org/sites/default/files/public/guide-metiers/artistique/referentiel-professeur-arts-cirque.pdf>